

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-47 – (5)****SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

*L'an deux mille vingt-six et le dix-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.*

Date de convocation : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Sébastien SOULIER, Maire

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, Adjoint au Maire

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Mélodie REGALDO, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Loïc TEYSSIER, Karim HADDAD, Romain BRETON**- Étaient absents :** Yannick IHAMOUINA, Stéphanie LEVERS, Kévin PHALIP, Perrine BONNIER**- Procurations :** Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH

Karim HADDAD à Marion HOLVOET

**- Secrétaire de séance :** Pierre BOLLIET

La séance est ouverte à 18H30.

**Délibération n°2026-47 – (5) / Désignation d'un correspondant incendie et secours :**

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant ce qui suit :

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose la candidature de Pierre BOLLIET.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**\* DÉSIGNE** Pierre BOLLIET en tant que correspondant incendie et secours,

**\* AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Sébastien SOULIER